

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

Carcassonne, le 15/11/2017

Division des personnels

Affaire suivie par

M. Xavier ROCHEFORT  
téléphone  
04.68.11.57.78  
[diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)

**Objet : mouvement interdépartemental des professeurs des écoles et des instituteurs  
Rentrée scolaire 2018**

M. Rüdiger SETZKORN  
Téléphone  
04.68.11.57.84  
[rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr](mailto:rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr)

Les enseignants du premier degré sont invités à prendre très attentivement connaissance des dispositions de la note de service n° 2017-168 du 6-11-2017 publiée au **BOEN spécial n° 2 du 9 novembre 2017** relative à la mobilité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré (rentrée scolaire 2018).

67 rue Antoine Marty  
11 816 Carcassonne  
cedex 9

Je rappelle que tous les enseignants qui désirent changer de département doivent obligatoirement participer au mouvement interdépartemental.

Le calendrier des opérations fixé par cette note devra être rigoureusement respecté, aucun retard ne pouvant être admis, ce calendrier figure en annexe IV de la note ci-dessus référencée :

Réf. : 17/RS/AV/642

☞ ouverture de l'application SIAM 1 permettant la saisie des vœux par INTERNET fixée au

**jeudi 16 novembre 2017 à 12 heures.**

☞ fermeture de l'application SIAM 1 fixée au

**mardi 5 décembre 2017 à 18 heures.**

\*~\*

Dans les jours suivant la fermeture du serveur, **un accusé de réception** sera transmis uniquement dans la boîte à lettres électronique I-Prof des candidats. Cet accusé ne sera pas envoyé sous format papier. Vous devez **l'éditer, le vérifier, le compléter, le dater, le signer et le transmettre** à la DSDEN de l'Aude (division des personnels, adresse ci-contre) au plus tard le **18 décembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi. Les pièces justificatives requises en fonction de votre demande doivent, sous votre responsabilité, être jointes à la confirmation de votre demande de changement de département. Pour indication, une liste des pièces recevables figure sur l'accusé de réception. Il vous appartient de conserver une copie de votre dossier.

✻

Après la clôture de saisie des vœux, soit le **5 décembre 2017**, les candidats qui veulent modifier ou annuler leur demande pourront **télécharger les formulaires** de participation au mouvement, de **modification ou d'annulation** sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubriques « concours, emplois, carrières - les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation - les promotions, mutations et affectations – SIAM : mutation des personnels du premier degré ».

Leur demande devra être envoyée à la DSDEN de l'Aude le **mercredi 31 janvier 2018 au plus tard – délai de rigueur**.

✻

Les candidats désirant faire valoir une priorité médicale au titre du handicap sont priés de déposer au plus tôt leur demande auprès du médecin de prévention, le docteur Nicole Dejong ([nicole.dejong@ac-montpellier.fr](mailto:nicole.dejong@ac-montpellier.fr)).

✻

Les barèmes seront accessibles entre le jeudi **1 février 2018** et le mercredi **7 février 2018**. J'attire votre attention sur le fait que les barèmes, accessibles sur votre boîte I PROF doivent être vérifiés par vos soins.

Il reviendra à chaque participant de transmettre toute pièce complémentaire au plus tard le **mercredi 7 février 2017, délai de rigueur**, en cas de demande de révision de barème.

✻

**A partir du 13 novembre 2017 et jusqu'au 05 décembre 2017**, un service téléphonique du Ministère est à votre disposition pour des conseils personnalisés :

☞ n° Azur : 08 00 97 00 18

De plus, **à partir du 06 décembre 2016 et jusqu'au 31 janvier 2018**, vous pourrez vous adresser à la DSDEN de l'Aude qui vous informera sur le suivi de votre dossier :

☞ par téléphone : 04 68 11 57 84 ou 04 34 42 91 26 ou 04 68 11 57 78

☞ par mail : [ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr)

Pour le recteur, et par délégation,  
la directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN